



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7046^e séance

Lundi 21 octobre 2013, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/569)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/581)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/569)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/581)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kobler, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Entebbe.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^{me} Robinson, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/569, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

J'appelle aussi l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/581, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler : C'est un honneur et un plaisir de m'adresser au Conseil aujourd'hui pour présenter le rapport du Secrétaire général suite à l'adoption de la résolution 2098 (2013). Avant d'aborder les derniers développements concernant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la République démocratique du Congo, je tiens à souligner mon profond regret de ne pas être physiquement présent dans la salle du Conseil aujourd'hui en raison des pourparlers à Kampala. Je m'adresse donc aux membres du Conseil depuis Kampala, après avoir participé en tant qu'observateur aux pourparlers jusqu'au petit matin aujourd'hui.

(l'orateur poursuit en anglais)

Étant donné que le Conseil vient de rentrer de sa visite en République démocratique du Congo, je vais axer mon intervention sur trois points : les pourparlers de Kampala, les priorités de la Mission et l'action menée pour aligner les structures de la Mission sur les priorités révisées de la Mission.

À la demande du Facilitateur, le Ministre ougandais de la défense, M. Kiyonga, j'ai rejoint le 16 octobre l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, et les autres envoyés spéciaux dans la région, aux pourparlers de Kampala. La semaine dernière, j'ai eu des entretiens approfondis avec le Ministre congolais des affaires étrangères, M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, ainsi qu'avec d'autres membres du Gouvernement congolais, à qui j'ai demandé de participer en personne aux pourparlers. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a fini par décider d'envoyer une délégation de haut niveau, comprenant le Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda N'tungamulongo.

Les cinq envoyés, conduits par l'Envoyée spéciale, M^{me} Mary Robinson, ont suivi de près le déroulement des négociations et essayé d'insuffler aux parties qui négociaient un sentiment d'urgence, étant donné à la dynamique exceptionnelle. Des pourparlers intenses en marge des séances plénières ont ensuite eu lieu. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général fournira plus de détails.

L'objectif était que les pourparlers de Kampala débouchent sur la conclusion d'un accord global entre la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23), un accord qui mettrait fin à la

rébellion, dissoudrait le M23 et lui permettrait de se transformer en mouvement politique dans les limites de la Constitution et des lois de la République démocratique du Congo. À cette heure matinale, cet objectif n'est pas encore atteint.

Je ne veux pas cacher que je suis un peu déçu qu'après quatre jours et quatre nuits d'interminables négociations ayant duré jusqu'au petit matin ce jour, il n'ait pas été possible de parvenir à un accord global malgré les pressions exercées par les cinq envoyés qui apportaient leur soutien en tant qu'observateurs, une réunion conjointe avec le Président Paul Kagame le 18 octobre, l'attitude constructive du Gouvernement de la République démocratique du Congo, en particulier son Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, et les inlassables efforts et la patience du Facilitateur, le Ministre ougandais de la défense, M. Crispus Kiyonga.

Mon rôle principal dans le processus était de promettre que la MONUSCO appuierait tout accord, car un tel accord permettrait à la MONUSCO de s'acquitter de son mandat qui est de dissoudre le M23, de protéger les civils et d'apporter la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Ainsi, en esquissant le rôle que la MINUSCO jouerait dans la mise en œuvre de l'accord de Kampala, j'étais pleinement conscient du dilemme – dilemme soulevé aussi par quelques membres du Conseil : ne pas être complice d'un accord imparfait ou ne pas être partie aux négociations, d'une part, tout en contribuant dans les faits à peaufiner les détails de l'accord concernant le rôle potentiel de la MONUSCO, d'autre part. Ce faisant, j'ai fondé ma démarche sur les principes suivants.

Premièrement, seul un accord juste – pas nécessairement parfait – formerait la base d'un règlement durable et d'une mise en œuvre efficace. La MONUSCO ne saurait appuyer un accord à tout prix.

Deuxièmement, étant donné que la mise en œuvre de l'accord dépendra pleinement de la bonne volonté des parties aux négociations, c'est elles qui doivent en assumer l'entière responsabilité.

Troisièmement, le rôle de la MONUSCO consisterait principalement à appuyer les quatre phases des dispositions transitoires de sécurité et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui s'ensuivra. Ainsi, bien qu'elle ne soit pas partie aux négociations, la MONUSCO devait quand même approuver les modalités figurant à l'annexe liée aux

dispositions transitoires de sécurité, sachant que les parties aux négociations ne peuvent pas prendre de décision sur ces questions sans le consentement de la MONUSCO.

Quatrièmement, les dispositions précisant le rôle potentiel de la MONUSCO resteraient sujettes à l'approbation du Conseil de sécurité.

Ces principes directeurs ont été communiqués au Facilitateur comme aux parties aux négociations. Avec la permission des membres du Conseil, nous maintiendrons ce cap durant les négociations en cours ici à Kampala.

La nuit dernière, le Facilitateur a pu valider huit des 11 chapitres avec le consentement des parties. Des progrès considérables ont été enregistrés sur la question de l'amnistie des combattants du M23 et sur les dispositions de sécurité. Je pense qu'il est possible de rapprocher les parties sur les points qui restent; c'est pourquoi il est très regrettable que cette occasion exceptionnelle n'ait pas été saisie pour parvenir à un accord global. J'exhorte le M23 en particulier à mettre à profit la dynamique de ces deux derniers jours pour aller de l'avant de façon constructive et sans délai afin de régler ces questions dans les jours à venir pour que la paix revienne dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me félicite des assurances données par le Ministre des affaires étrangères, M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo reste déterminé à régler les points restant de l'accord, et qu'il est prêt à retourner à la table de négociations une fois que l'équipe de négociateurs aura clarifié les questions en suspens.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude au Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, et à son Ministre de la défense, M. Crispus Kiyonga, et dire l'admiration qu'ils m'inspirent, eux qui n'ont épargné aucun effort pour faire converger esprits et positions intransigeantes. En outre, je voudrais remercier en particulier le Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo, M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, de l'exceptionnelle patience et de la persévérance de tous les instants dont il fait preuve en menant la délégation congolaise à un règlement pacifique du conflit avec un groupe armé illégal.

Indépendamment des progrès enregistrés à Kampala, la situation sur le terrain reste précaire et

suscite une grave préoccupation. Nous avons observé ces derniers jours un important renforcement du dispositif militaire de part et d'autre de la ligne de front. Parallèlement, le M23 a ouvert à deux reprises le feu sur des hélicoptères non armés de l'ONU et a renforcé ses positions offensives menaçant les Casques bleus de l'ONU. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général et moi-même avons condamné dans les termes les plus fermes ces attaques militaires dirigées contre les Casques bleus. Toutefois, dans le souci de maintenir un climat favorable à un règlement négocié, j'ai décidé de ne pas riposter, conformément aux règles d'engagement.

Pour essayer de vérifier les allégations selon lesquelles le M23 est en train de renforcer ses positions militaires dans les régions frontalières avec le Rwanda et l'Ouganda, j'ai instruit le Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur un site où l'on soupçonne la présence de munitions sur le territoire contrôlé par le M23. L'inspection devait avoir lieu le 18 octobre, mais le commandement militaire du M23 a empêché les inspecteurs d'accomplir leurs tâches.

La mission a dû être abandonnée. Il est inacceptable que le M23 défie la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a mis en place le mécanisme de renforcement de la confiance afin d'apaiser les tensions régionales potentielles. Les informations réunies indiquent que le M23 a également renforcé sa ligne de front dans le sud, près de Goma. Une autre source de profonde préoccupation tient aux informations qui continuent de nous parvenir et selon lesquelles des centaines de familles de réfugiés ont passé la frontière pour retourner dans des zones contrôlées par le M23, où elles sont apparemment forcées de s'établir. Les jeunes hommes membres de ces familles seraient recrutés par le M23 pour être formés. Depuis l'apparition du M23, la Mission a accueilli près de 200 combattants qui ont rendu les armes et qui affirment avoir été recrutés sur le territoire ougandais, mais principalement sur le territoire rwandais. Ces informations sont constantes et crédibles. Je me suis entretenu avec ceux qui sont logés dans notre camp de désarmement, démobilisation et réintégration à Goma.

Cette intrusion et les autres intrusions extérieures doivent cesser. Ces événements montrent également qu'il est urgent de rechercher une solution politique viable. Ce processus doit s'accompagner de mesures de confiance à l'échelon régional. Je me suis rendu plusieurs fois à Kigali au cours des deux mois qui se sont écoulés depuis ma prise de fonctions, et je continuerai de le faire. Il

importe de renforcer la confiance entre la MONUSCO et le Gouvernement rwandais. Il est encourageant de constater que selon le Gouvernement rwandais, la paix, la stabilité et le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'est sont une option préférable pour l'ensemble de la région plutôt que la poursuite de la confrontation militaire et la persistance des souffrances humaines et de l'exploitation illégale des ressources minérales. Je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir fournir son plein appui afin que les négociations de Kampala aboutissent au plus vite et que l'on trouve une solution durable et irréversible au conflit.

Ces situations ne sont jamais faciles, et la mise en œuvre de l'accord repose sur la volonté politique des parties. Toutefois, le M23 n'est pas notre unique préoccupation. Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées et de nombreux groupes Maï-Maï qui terrorisent la population dans l'est de la République démocratique du Congo continuent également de représenter une menace considérable pour les civils et l'autorité de l'État.

Je saisis cette occasion pour décrire au Conseil les priorités de la Mission telles que je les perçois deux mois après mon entrée en fonction.

La résolution 2098 (2013) a doté la Mission de nouveaux moyens et d'une détermination renouvelée pour lui permettre d'affronter ces problèmes et de saisir ces possibilités. La structure de la Mission et ses priorités principales doivent être mieux adaptées à son mandat. La Mission doit également orienter ses priorités de manière à appuyer la réalisation des six engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Enfin, la structure militaire et civile dans l'est de la région doit également être adaptée. Alors que nous nous efforçons de redéfinir les priorités, de reconfigurer la structure de la Mission et de mobiliser les ressources nécessaires, les hauts responsables de la Mission et moi-même avons identifié les moteurs de changement suivants pour guider nos décisions et notre planification.

Premièrement, le rétablissement de l'autorité de l'État et la protection des civils sont des aspects essentiels de tous les efforts déployés pour stabiliser l'est du Congo. La MONUSCO a pour but d'aider l'État congolais à reprendre le contrôle des zones dominées par des groupes armés et des réseaux criminels, dans certains cas depuis des décennies. Sur la base du principe

de planification intégrée, un nouveau concept est en cours de mise au point pour aider le Gouvernement à rétablir son autorité et à stabiliser les zones débarrassées des groupes armés en créant des îlots de stabilité.

Deuxièmement, la position militaire de la force doit être adaptée aux nouvelles réalités. L'intégralité de la force de la MONUSCO doit être déployée et opérer activement afin de détourner de la violence et de garantir la sécurité des civils, objectif qui est le point central de notre mandat. Les opérations de soutien à l'assaut mené par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sur les hauteurs de Kibati illustrent clairement le principe « un mandat, une mission, une force ».

Nous engageons toutes nos forces et tous nos moyens pour protéger les civils et maintenir la pression militaire afin de relancer le processus politique. Nous souhaitons accroître la souplesse de la force afin qu'elle soit en mesure de détourner de la violence en intervenant en amont plutôt que de réagir après les événements. Nous sommes également en train d'améliorer la qualité des informations recueillies en vue d'appuyer les opérations actives. Le commandant de la Force, le général Dos Santos Cruz, son adjoint, le général Jean Baillaud, qui est à mes côtés aujourd'hui, et moi-même sommes en relation avec les pays fournisseurs de contingents au sujet de cette menace.

Troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité, et plus particulièrement la réforme de l'armée, sont cruciales pour la Mission, en ce qui concerne la mise en œuvre tant de la résolution 2098 (2013) que de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les critères pour la réforme du secteur de la sécurité sont clairement définis. Notre approche doit être pratique. Au niveau national, la Mission s'attache à dispenser ses bons offices, à coordonner les efforts et à fournir des conseils techniques. De cette manière, nous espérons promouvoir la mise en œuvre des politiques, renforcer la volonté politique et promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. À l'occasion d'une réunion tenue le 11 octobre et présidée par le Représentant spécial adjoint, M. Soumaré, les partenaires internationaux ont convenu de coordonner leurs initiatives au titre de la réforme du secteur de la sécurité en créant un groupe de travail élargi pour la coordination de la réforme, qui sera présidé par le Ministre congolais de la défense et appuyé par la MONUSCO. Cette structure de coordination devrait

permettre d'accélérer considérablement les réformes dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Quatrièmement, la Mission va s'attacher à définir des critères marquant la tenue des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Gouvernement est déterminé à appliquer un programme de progrès. Dans ce contexte, la MONUSCO appuie le mécanisme national de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Les parties prenantes ont élaboré et validé des critères pour trois des engagements : la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État et la décentralisation. Le 19 septembre, le Président Kabila a convoqué pour la première fois le comité directeur du mécanisme national de suivi afin d'approuver cet ensemble de critères. Nous encourageons le Gouvernement à intégrer ces critères approuvés aux processus de planification nationaux afin de garantir la cohérence et une mise en œuvre intégrale. En dépit du boycottage d'une partie de l'opposition, la présence du Conseil de sécurité à la cérémonie de clôture des consultations nationales, le 5 octobre, a illustré le ferme appui à ce processus. La réforme du secteur de la sécurité et le suivi de la mise en œuvre des critères nationaux font partie des priorités de mon adjoint, M. Moustapha Soumaré.

Cinquièmement, l'objectif prioritaire est de stimuler la coopération régionale. La confiance étant toujours faible, la MONUSCO travaille en partenariat étroit avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, afin d'encourager les mesures de confiance au niveau régional. Le rétablissement de la confiance entre les États voisins est capital si l'on veut faire de la région des Grands Lacs une région prospère et stable. L'action militaire et le renforcement des capacités civiles dans l'est devront recevoir l'appui des pays de la région des Grands Lacs.

Sixièmement, avec la nomination de l'abbé Apollinaire Malu Malu Muholongu à la tête de la Commission nationale électorale indépendante, le processus électoral semble être reparti. Les consultations avec les partenaires donateurs et les acteurs nationaux ont permis d'élaborer progressivement un consensus sur une feuille de route et de définir ensuite l'ordre de succession des différentes élections. Cette feuille de route ouvrira la voie à l'adoption d'un calendrier électoral et à l'établissement d'un budget réaliste, ce qui

montrerait clairement que le processus électoral est de nouveau en bonne voie.

La septième priorité est la tolérance zéro à l'égard du terrorisme sexuel et du recrutement d'enfants. Au cours de l'année écoulée, des progrès sensibles ont été accomplis en matière de lutte contre l'impunité des crimes sexuels, notamment en ce qui concerne certains éléments indisciplinés des forces nationales de sécurité. En mai et juin, les autorités judiciaires congolaises ont délivré 13 mandats d'arrêt contre des hauts dirigeants du M23 et des dirigeants politiques, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et participation à une insurrection.

Cependant, un certain nombre d'affaires importantes restent dans l'impasse. Un exemple en est celle de graves violations des droits de l'homme, notamment des viols à grande échelle commis par des soldats des FARDC en novembre 2012 à Minova et aux alentours alors que l'armée congolaise se retirait des lignes de front. Je reconnais les mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Cependant, l'enquête de la justice militaire n'a jusqu'ici progressé que lentement. Mes collègues et moi-même sommes régulièrement en contact avec le Gouvernement pour faire le point sur la situation.

S'agissant de l'enrôlement d'enfants, dans les prochains jours, je présenterai publiquement notre rapport sur les enfants soldats dans les principaux groupes armés : Maï-Maï Nyatura, FDLR et M23. Près de 1 000 cas d'enrôlement d'enfants ont été établis entre janvier 2012 et août 2013. La détresse humaine derrière ces statistiques demeure affolante, émouvante et inacceptable, quelles que soient les circonstances. Un enfant soldat est un enfant soldat de trop.

Pour mieux répondre aux priorités que j'ai soulignées, j'ai l'intention de réorganiser la Mission selon les trois axes suivants.

Premièrement, nous avons besoin d'une présence opérationnelle dans l'est. Pour que les activités de stabilisation aient un plus grand impact, le Conseil observera dans un proche avenir un transfert important de notre personnel civil dans l'est afin qu'il soit plus proche des communautés touchées par le conflit, parallèlement au déploiement de la force. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Abdallah Wafy, a déjà été réaffecté de manière permanente à Goma en tant que Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour

les opérations dans l'est. Les unités opérationnelles toujours basées à Kinshasa le suivront.

Deuxièmement, nous reconsidérons la présence de la MONUSCO dans les zones non touchées par le conflit armé. La présence de la MONUSCO sera réduite. L'équipe de pays devrait jouer un rôle plus important.

Troisièmement, l'avenir des Nations Unies en République démocratique du Congo appartient à l'équipe de pays. Il est de la plus grande importance que le Gouvernement coopère en ce qui concerne la feuille de route pour le transfert des responsabilités à l'équipe de pays. À cet effet, la mise en place d'une équipe spéciale intersectorielle conjointe encadrera et suivra de près la planification et la mise en œuvre des engagements pris. Ces idées feront partie du concept de la mission dans les prochaines semaines et seront présentées au Siège.

Avant de terminer, je voudrais exprimer ma plus sincère gratitude et mon profond respect aux gouvernements de tous les pays qui fournissent des contingents à la MONUSCO pour leur attachement à la paix, à la stabilité et à la protection des civils en République démocratique du Congo. J'ai rencontré des hommes et des femmes courageux dans ces contingents. Je remercie les pays fournisseurs de contingents pour leurs efforts.

Je voudrais également adresser mes plus sincères condoléances aux familles du major Mshindo Hatibu Shaaban et du soldat Munga Hugo Barnabas, membres du contingent tanzanien qui ont perdu la vie en combattant à Kibati.

(l'orateur reprend en français)

Le Conseil l'aura compris, la mission est en plein essor. Elle évolue à ce moment précis afin de répondre pleinement au mandat qu'il lui a donné. Je saisis cette occasion pour remercier mon prédécesseur, Roger Meese, riche d'un immense savoir et qui m'a confié une Mission bien organisée. Je suis particulièrement admiratif et reconnaissant du travail accompli par le personnel congolais, qui est souvent exposé à des risques sécuritaires plus importants que nous, le personnel international. Ils et elles travaillent dans toutes les sections de la MONUSCO avec un dévouement et une expertise impressionnants. Ils sont la colonne vertébrale et la chair de cette Mission.

La Mission évolue. Elle s'adapte à la situation et à la nouvelle vision de la communauté internationale. Pour que cette mutation s'opère avec efficacité, je suis

heureux de pouvoir compter sur le soutien du Conseil et de tous nos partenaires. Je tiens à remercier en particulier l'ensemble des représentants permanents pour leur récente visite en République démocratique du Congo. Leur détermination et leur énergie sont une preuve importante de l'engagement de la communauté internationale en faveur d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Robinson.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Premièrement, je voudrais remercier le Conseil pour l'appui soutenu et précieux qu'il apporte au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, et à moi-même dans l'exécution de nos mandats respectifs. La récente visite du Conseil dans la région, sur laquelle le Conseil a été saisi d'un rapport aujourd'hui, a envoyé un message fort sur la volonté du Conseil d'appuyer la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs. En outre, la participation du Conseil à la deuxième réunion du mécanisme de suivi régional, tenue à New York le 23 septembre, et précédée, le 25 juillet, d'une réunion ministérielle de haut-niveau sur la région des Grands Lacs, présidée par le Secrétaire d'État John Kerry, sont une preuve concrète de ce ferme engagement.

J'axerai mon exposé sur les éléments suivants : le Dialogue de Kampala, les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que les priorités et les prochaines étapes relatives à l'exécution de mon mandat.

Je suis arrivée ici, à Addis-Abeba, après avoir passé quatre jours à Kampala, où j'ai dirigé une équipe d'envoyés composée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, de l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Russell Feingold, du Représentant spécial de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, M. Boubacar Gaoussou Diarra, et du Coordonnateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Koen Vervaeke. Nous sommes arrivés à Kampala après avoir reçu des informations inquiétantes sur une concentration de forces militaires autour de Goma et dans les zones contrôlées par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23). Cette situation a mis en avant la

nécessité de parvenir d'urgence à un accord politique afin de prévenir une reprise des hostilités et d'éviter que les tensions ne s'exacerbent dans la région. Il était également important de mener à terme le Dialogue de Kampala afin de se consacrer à la lutte contre les causes plus profondes et durables de l'instabilité en République démocratique du Congo et dans la région, y compris par la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À ma demande, le groupe d'envoyés a accepté de se rendre en Ouganda pour faciliter collectivement la conclusion d'un accord entre les parties.

Nous sommes arrivés à Kampala le 16 octobre. Auparavant, j'ai obtenu du Ministre des affaires étrangères Raymond Tshibanda l'assurance qu'il prendrait la tête de la délégation de la République démocratique du Congo, ce qui était essentiel pour accomplir des progrès notables. Il m'a également assuré que le Gouvernement congolais était prêt à négocier un accord avec le M23, de bonne foi, et cela s'est clairement manifesté durant le récent processus de dialogue.

À Kampala, nous avons rencontré les parties à plusieurs reprises en marge des pourparlers, afin d'entendre leurs points de vues et préoccupations ainsi que pour les encourager à adopter une démarche constructive. Dès le départ, nous avons clairement indiqué que nous n'étions pas là pour organiser le processus mais pour aider le facilitateur et les parties à parvenir à une solution négociée pour ce processus, qui n'avait que trop duré. Nous avons souligné qu'il était nécessaire d'adopter une position de principe sur les questions de l'amnistie et de l'intégration. Comme l'a expliqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, nous nous sommes rangés à l'avis des parties selon lequel la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jouera un rôle déterminant pour ce qui est de faciliter la mise en œuvre des dispositifs de sécurité et d'établir la confiance entre les parties sur le terrain, en particulier durant le processus de désengagement, de cantonnement et de désarmement du M23. Nous avons aussi clairement fait savoir que tout rôle de la MONUSCO qui serait envisagé dans l'accord de paix devrait continuer de s'inscrire dans les limites du mandat de la Mission et être approuvé par le Conseil de sécurité.

Le Facilitateur des pourparlers, M. Crispus Kiyonga, Ministre de la défense ougandais, s'est

vivement félicité de notre présence. Je pense que nous lui avons donné confiance et lui avons apporté un certain appui, dont il avait en quelque sorte manqué dans sa démarche en tant que facilitateur agissant seul. En marge de ce processus, nous avons travaillé en coopération étroite avec lui, nous l'avons conseillé et avons renforcé ses efforts de facilitation, y compris s'agissant de réduire les divergences entre les parties, d'assurer la poursuite des pourparlers, de faire en sorte que les parties restent à la table des négociations et d'exercer des pressions régionales et internationales sur les parties pour favoriser la conclusion d'un accord.

Lorsque je me trouvais à Kampala, je me suis entretenue par téléphone avec le Président Kabila, qui a fait preuve de bonne volonté et a accepté de prolonger de plusieurs jours la présence de son Ministre des affaires étrangères et Chef des services de renseignement afin d'augmenter les chances de parvenir à un accord. En outre, le 18 octobre, le groupe d'envoyés s'est rendu à Kigali pour s'entretenir avec le Président Kagame et le tenir au courant des négociations en cours. Nous avons voulu solliciter son soutien pour conclure rapidement un accord.

Nous avons dit au Président Kagame que le processus de Kampala avait suivi son cours et qu'il était maintenant temps de conclure afin d'accorder l'attention nécessaire aux problèmes plus larges qui se présentent en République démocratique du Congo et dans la région. Nous avons fait valoir qu'un accord de paix permettrait à la brigade d'intervention de la force de traiter avec d'autres groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces démocratiques alliées.

Le Président Kagame a considéré la présence des envoyés à Kampala comme très utile. Il a estimé que, si le M23 n'était pas le problème du Rwanda, un accord de paix entre le groupe rebelle et le Gouvernement de République démocratique du Congo serait bénéfique pour toute la région. Il a en outre assuré les envoyés de son soutien et de sa volonté d'encourager un accord de paix. Il a fait une déclaration publique et communiqué en privé son ferme appui à un accord.

Je voudrais maintenant fournir un bref aperçu des négociations et du contenu de projet d'accord, en complément de celui fourni par le Représentant spécial, M. Kobler.

En dépit d'une reprise très difficile, le 17 octobre, les pourparlers se sont quelque peu accélérés le 18 octobre. Le 19 octobre, les parties sont parvenues à un consensus sur huit des 11 articles du projet d'accord à l'examen. Il s'agit de la libération des prisonniers; de la fin du M23 en tant que mouvement rebelle, et de la possibilité de le laisser se reconstituer sous forme de parti politique; du retour et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées; de la question des biens spoliés et pillés pendant la brève occupation de Goma par le M23 en novembre 2012; de la création d'une commission nationale de réconciliation; des réformes socio-économiques et de la gouvernance; de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix du 23 mars 2009 qui n'ont été que partiellement ou pas du tout appliquées et sont encore valables; et des mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation de l'Accord de Kampala.

Malheureusement, les parties ont eu des difficultés à s'entendre sur certaines questions litigieuses et délicates qui étaient restées problématiques pendant tous les pourparlers, à savoir les questions d'amnistie, de désarmement et d'intégration du M23.

Comme il apparaîtra à l'évidence aux yeux des experts, plusieurs articles examinés et arrêtés à Kampala sont analogues – au moins dans l'esprit – à ceux de l'accord de paix de 2009 entre le Gouvernement de République démocratique du Congo et le mouvement rebelle du Congrès national pour la défense du peuple. À cet égard, il convient également d'être conscients que ce processus s'accompagne de certaines des limites de l'accord de paix de 2002, relativement, en particulier, à certaines dispositions pouvant être aisément interprétées comme des engagements d'ordre général.

Toutefois, je suis également satisfaite que les parties et le Facilitateur aient envisagé sous un jour positif notre message de fermeté tendant à ce que l'Accord de Kampala soit fondé sur certains principes, dont la viabilité et la responsabilité et que, partant, il ne doive pas y avoir d'amnistie pour ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Je pense que c'est là en gros l'objectif général que nous devons avoir à l'esprit, sachant notamment que le maintien de pressions directes et indirectes sur le M23 et la détermination du Gouvernement congolais et du Facilitateur de tirer des enseignements du processus de paix de 2009 sont à l'origine d'une conception de principe de la négociation des dispositions relatives à l'amnistie et à l'intégration.

Dans le texte à l'examen, l'amnistie et la réintégration seraient accordés à

« tous les membres du M23 pour tous les actes de guerre et d'insurrection commis durant la période allant du 1er avril 2012 à la date de signature de l'Accord, à l'exception des individus mis en examen pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de génocide ou violations flagrantes des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats ».

En outre, l'amnistie serait « subordonnée à l'engagement écrit pris personnellement par chaque bénéficiaire de s'abstenir définitivement de tout acte de rébellion ». Elle serait également « automatiquement retirée en cas de violation de cet engagement ».

Le processus d'intégration ou de réintégration des officiers, sous-officiers et soldats du M23 se déroulerait au cas par cas et serait soumis à conditions, à commencer par la nécessité de « jurer allégeance à l'État de République démocratique du Congo et à sa Constitution » et de « s'engager, à titre individuel et inconditionnel, à servir son pays dans quelque région que ce soit ».

Si les parties ont enregistré des progrès sur le plan des négociations, elles n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur les questions de l'amnistie, de l'intégration, du désengagement et des dispositifs de sécurité. Elles sont convenues de se réunir sous peu pour surmonter leurs divergences. Il va être essentiel que les parties et le Facilitateur restent fermes dans leur résolution d'achever rapidement le processus de Kampala. L'Équipe d'envoyés continuera d'être utile à cette fin. Je me joins à M. Kobler pour espérer l'appui du Conseil de sécurité dans ce processus d'achèvement du Dialogue de Kampala.

La conclusion du Dialogue de Kampala préparera la voie à la fin du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Je sais que certains membres du Conseil ont émis des doutes quant à l'utilité et à la légitimité de ces pourparlers. Je n'ignore pas également que certains ont exprimé des préoccupations à l'égard de l'appui des Nations Unies à ce processus, par crainte d'être associés avec une mauvaise affaire. Je comprends pleinement et partage ces préoccupations.

Mais, comme nous le savons tous, il n'y a pas d'accord parfait. Il n'y a pas non plus de certitude que même avec un accord de paix optimal, nous ayons une

paix et une stabilité durables dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. On ne pourra asseoir durablement la paix, le développement et la justice en République démocratique du Congo et dans la région sans qu'existe chez toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, la volonté politique que cela se fasse.

Pour la première fois depuis des années, la République démocratique du Congo, la région et la communauté internationale ont décidé de s'attaquer réellement et de façon concertée aux causes profondes de l'instabilité dans cette zone du monde. Les pourparlers de Kampala ne sont pas censés s'attaquer à l'ensemble des causalités du conflit, mais si un accord est conclu il aurait un intérêt immédiat en ce qu'il permettrait de mettre fin au conflit et aux souffrances inadmissibles de la population de l'est de la République démocratique du Congo, et de préparer la voie à des progrès dans notre travail collectif de mise en œuvre intégrale des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

J'aimerais rendre hommage au Facilitateur, M. Crispus Kiyonga, pour ses efforts inlassables à l'appui du processus. J'aimerais également saluer l'engagement dont a fait preuve le Gouvernement de République démocratique du Congo, à commencer par le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda N'tungamulongo, qui a fait montre d'un grand esprit d'initiative et de beaucoup de patience durant tout le processus, en dépit d'autres engagements pressants. À l'évidence, les progrès des pourparlers n'auraient pas été possibles sans la bonne foi et la volonté politique des Présidents Kabila, Museveni et Kagame, qui m'ont assurée à plusieurs occasions de leur détermination de faire tout leur possible en faveur de la paix dans la région. J'aimerais également remercier le Représentant spécial, M. Kobler, et mon Conseiller spécial, Modibo Touré, qui se trouvent toujours à Kampala en mon nom, pour l'appui qu'ils ont apporté aux pourparlers de paix.

Quelque hâte que nous ayons de voir les pourparlers de Kampala s'achever rapidement, nous devons également reconnaître que la paix ne doit pas se faire au détriment de la justice. Comme je l'ai dit en privé et en public, ainsi qu'en ma qualité d'ancienne Haut-Commissaire aux droits de l'homme, nous ne devons plus tolérer l'impunité dans la région des Grands Lacs. Il convient de demander des comptes, non seulement aux membres du M23, mais également à ceux des autres groupes armés qui sont convaincus d'avoir commis

des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des actes de génocide ou des violations flagrantes des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats. Le minimum que nous puissions faire pour la mémoire des millions de victimes de ces actes et pour leurs familles est de veiller en temps voulu à une procédure judiciaire régulière contre les auteurs de ces atrocités.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les progrès de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

En République démocratique du Congo, s'agissant du Dialogue national, inauguré par le Président Joseph Kabila le 7 septembre et terminé le 5 octobre, une liste de recommandations a été dressée, qui met l'accent sur six domaines de réforme énoncés dans l'Accord-cadre. Le Président Kabila a présenté ces recommandations aux deux chambres du Parlement le 15 octobre et le Représentant spécial a fourni d'autres détails au Conseil sur cette question. Je suis de plus en plus consciente que nous devons d'une façon ou d'une autre faire pendant, au niveau régional, aux progrès enregistrés au niveau national. Les deux sont corrélés en vertu de l'Accord-cadre et nous devons faire en sorte de progresser de front sur ces deux plans.

À l'échelon régional, les chefs d'état-major des armées présents à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Dar es-Salaam, en Tanzanie, le 7 octobre et ont arrêté les modalités de renforcement des mécanismes de sécurité existants, en particulier le Mécanisme conjoint de vérification élargi, tel que décidé au dernier Sommet extraordinaire de Kampala le 5 septembre. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi comprendra désormais des représentants de la MONUSCO et de l'Union africaine, ce qui contribuera fortement à remédier à certaines défaillances actuelles. Bien qu'il y ait divergence d'opinion parmi les États Membres, les mécanismes de sécurité de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs demeurent des outils de renforcement de la confiance utiles et sont indispensables pour promouvoir les efforts collectifs en faveur de la sécurité dans la région. L'appui de la communauté internationale au renforcement de ces mécanismes est crucial et je compte sur son soutien à cet égard.

Je voudrais à présent mettre en exergue quelques-unes des prochaines étapes et souligner les domaines prioritaires sur lesquels je vais concentrer mon attention au cours des mois à venir étant donné la nécessité de

mettre en place un processus politique de haut niveau soutenu par un effort de médiation.

Au niveau régional, le Mécanisme de suivi régional a chargé son comité d'appui technique de préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Le Comité se réunira les 24 et 25 octobre à Nairobi pour débattre d'un plan d'action et, je l'espère, le mettre en forme. Je vais personnellement me rendre à Nairobi dans les prochains jours pour prendre part à ces discussions.

En outre, j'ai l'intention de proposer une série de modalités pour le suivi et l'évaluation du plan d'action quand celui-ci aurait été parachevé par le Comité d'appui technique. De plus, j'effectuerai un suivi auprès du Comité pour ce qui concerne la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui de la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires, comme l'a demandé le Mécanisme de suivi régional pendant la réunion organisée à New York en septembre. La mise en place de ce fonds d'affectation spéciale sera capitale pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Je projette également de contacter les partenaires internationaux dans les semaines à venir, afin de mettre la dernière touche aux critères internationaux qui doivent être définis. À cet égard, j'entends aussi évoquer les domaines de coopération possibles entre les partenaires internationaux et les États appartenant à la région des Grands Lacs.

J'ai l'intention de saisir l'occasion offerte par le prochain sommet conjoint entre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. J'envisage par ailleurs de tirer parti des mécanismes politiques existants, tel le processus politique quadripartite lancé à Oyo et le Cadre tripartite entre l'Afrique du Sud, l'Angola et la République démocratique du Congo, pour appuyer les initiatives de paix dans la région.

Je voudrais conclure mon propos en mettant l'accent sur les éléments de la feuille de route qui vont guider mon action pour la période 2013-2014.

Conformément à mon mandat et à la résolution 2098 (2013), la feuille de route vise, premièrement, à éliminer les obstacles immédiats qui pourraient entraver la mise en œuvre de l'Accord-cadre;

deuxièmement, à encourager des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région; et troisièmement, à poursuivre les efforts de plaidoyer en faveur de mesures de confiance et de la coopération régionale, comme le prévoit l'Accord-cadre. La stratégie politique par étapes que je propose s'articule autour de six priorités.

La première priorité consiste à continuer d'appuyer le Dialogue de Kampala. En collaboration étroite avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, et désormais avec d'autres envoyés, je n'ai cessé depuis le mois de juillet d'épauler le facilitateur de ce dialogue. Nous allons continuer à œuvrer en faveur d'une conclusion rapide du processus et à fournir un appui en ce sens.

Deuxièmement, pour rétablir la confiance entre les pays de la région, je vais continuer de travailler avec les gouvernements, en particulier ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda, pour dynamiser le processus de paix en cours au moyen d'une participation active de la société et des partenaires internationaux. J'ai également l'intention d'utiliser mes bons offices et ceux des autres envoyés pour consolider les relations entre les pays en recensant les éventuelles zones de tension et en proposant activement des mesures d'apaisement, le tout en coordination étroite avec les dirigeants de la région et d'autres responsables de haut niveau.

Troisièmement, afin de faciliter la mise au point d'un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre, mon bureau va continuer d'aider le Comité d'appui technique et définira les modalités d'un mécanisme indépendant de suivi et d'évaluation. À cet égard, notre attention sera axée sur la définition d'une série de critères prioritaires qui serviront de référence pour évaluer la réalisation des principaux engagements. Cela concernera aussi les engagements pris au niveau national, au sujet desquels, en coordination étroite avec le Représentant spécial Kobler, je prendrai contact avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin qu'il prenne des mesures de suivi indispensables dans le prolongement du dialogue national qui vient de se conclure, notamment pour évaluer les progrès des réformes structurelles nationales et de la décentralisation, de la réforme électorale et du calendrier des élections locales, de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de développement économique national.

Au niveau régional, et j'insiste à nouveau sur le fait que des progrès sont nécessaires sur les deux

niveaux, qui sont inextricablement liés aux termes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, je vais travailler avec les gouvernements de la région pour approfondir la coopération dans les questions judiciaires, avancer vers une stratégie de sécurité conjointe, renforcer le Mécanisme conjoint de vérification élargi et d'autres mécanismes de sécurité, encourager des mesures pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et favoriser l'intégration économique régionale.

Quatrièmement, je vais, avec les gouvernements et les partenaires de la région, m'atteler à définir une série de mesures complètes pour réduire le nombre et la puissance des groupes armés opérant dans la partie est de la République démocratique du Congo, notamment grâce à la mise au point d'une initiative régionale de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Cinquièmement, je continuerai à guider les efforts et à coordonner l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, qui relève de la responsabilité de tous et suppose une unité de vues et d'action. À cette fin, je vais encourager une collaboration accrue entre les partenaires afin de garantir que tous les objectifs vont dans le même sens. J'appuierai également les efforts pour que la population puisse profiter immédiatement des fruits de la paix, ce que je considère d'une importance absolument capitale. En outre, j'entends rechercher l'appui des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour financer des activités spécifiques, telles celles qui seront incluses dans le plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Par ailleurs, je travaillerai de concert avec d'autres garants de l'Accord-cadre pour veiller à ce que la région des Grands Lacs reste au centre de leurs préoccupations. Je continuerai aussi à suivre de près et à défendre les intérêts des femmes et des jeunes de la région. Nous travaillons actuellement à une plateforme de communication et de financement en faveur des groupes de femmes de la région, suite à la consultation avec les groupes de femmes organisée en juillet à Bujumbura, et j'espère pouvoir en parler tout prochainement aux membres du Conseil de sécurité.

Sixièmement, je vais travailler en lien étroit avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les Gouvernements de la République démocratique du Congo et des pays de la région pour appuyer les efforts en vue d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des personnes déplacées, en veillant

à ce que les conditions propices aux retours volontaires soient en place.

Ces actions en cours ou en projet se fondent sur l'hypothèse que les acteurs nationaux, régionaux et internationaux vont rester disposés et déterminés à mettre en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord-cadre. Là encore, je compte vivement sur l'appui du Conseil et sur l'engagement dont il a fait preuve et qui doit se poursuivre.

La dynamique suscitée par la signature de l'Accord-cadre doit être maintenue à tout prix. Cela exigera que toutes les parties concernées fassent montre de détermination. Je terminerai en remerciant une nouvelle fois chaleureusement le Conseil de son appui très visible, très tangible et, je crois, ô combien nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Robinson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Empole (République démocratique du Congo) : Je tiens tout d'abord à vous présenter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, l'Azerbaïdjan, à la présidence du Conseil de sécurité, et à exprimer la satisfaction de la République démocratique du Congo de vous voir présider le Conseil pour ce mois d'octobre. Je voudrais également saluer votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Australie, et lui exprimer notre reconnaissance pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé le mois passé les travaux du Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, d'abord pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur de la résolution de la crise congolaise en particulier, et par-delà celles de l'ensemble de la région des Grands Lacs en général; ensuite, pour son implication personnelle dans la négociation, la conclusion et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, accord conclu à Addis-Abeba le 24 février 2013; et enfin, pour la publication de ses deux rapports importants (S/2013/569 et S/2013/581) qui concernent éminemment la situation dans mon pays et dont le Conseil est saisi ce jour.

Avant toute chose, je voudrais faire part au Conseil des excuses de S. E. M. Gata Mavita wa Lufuta, Ambassadeur et Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui souhaitait prendre personnellement part à la séance de ce matin mais qui est encore retenu par certaines urgences au pays depuis son dernier voyage au cours duquel il a accompagné la délégation du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité vient d'entendre deux exposés sur les rapports du Secrétaire général. Qu'il me soit permis ici d'en reconnaître la profondeur et de lui exprimer toute mon appréciation.

Par la même occasion, je voudrais saluer la présence parmi nous de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi que celle de son Représentant spécial, j'ai cité LL.EE M^{me} Mary Robinson et M. Martin Kobler, et leur exprimer non seulement les félicitations de ma délégation pour la qualité de leurs présentations, mais aussi la gratitude la République démocratique du Congo pour leurs efforts inlassables en vue de ramener la paix dans l'est de mon pays.

La présentation de deux rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en République démocratique du Congo, (S/2013/569 et S/2013/581), et notre réunion de ce jour participent à notre volonté partagée de réaffirmer notre humanité, d'évaluer ensemble et sans complaisance le niveau d'exécution des engagements pris aux termes de l'important Accord-cadre du 24 février 2013 dans le but de mettre fin au drame que vivent les populations dans la partie est de mon pays, et de préciser les défis qui restent à relever pour qu'une fois la paix durablement rétablie, la région puisse consacrer son énergie et ses intelligences aux questions essentielles de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République démocratique du Congo voudrait appeler les États de la région à l'exécution de bonne foi des engagements auxquels ils ont librement souscrit. Il leur demande entre autres, un changement de politique, un changement de comportement, un changement d'attitude. Selon l'Accord-cadre, ils s'engagent à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres États voisins; à ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés; à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins.

En réitérant les remerciements du peuple congolais au Secrétaire général, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, je voudrais vous prier de bien vouloir croire en la détermination inébranlable de S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, à œuvrer pour une paix durable dans la région des Grands Lacs, de concert avec vous, le Secrétaire général, ses pairs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe et tous nos autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Car, sans paix, aucun progrès n'est envisageable. Sans un minimum de conditions de sécurité des personnes et de leurs biens, tout développement est hypothétique.

En effet, il est impossible aujourd'hui d'évaluer le poids des conséquences des conflits armés à répétition dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo pour le développement de mon pays. C'est peut être l'occasion de rappeler à cette assemblée que, du fait de ces conflits, mon pays a perdu plus de six millions d'âmes en deux décennies de guerre, avec des milliers de femmes violées et violentées, l'impossibilité pour des millions d'enfants d'aller à l'école parce que devant sans cesse se déplacer pour fuir la guerre, environ trois millions de déplacés obligés d'abandonner leurs champs, leur bétail et leurs petites activités économiques et de survie, des milliers d'hommes, des femmes ainsi que des enfants infectés malgré eux par le VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles, ou souffrant de paludisme, de nombreux décès dus à l'accouchement dans des conditions non appropriées, et la liste n'est pas exhaustive.

Tout en saluant les avancées constatées au niveau régional dans la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de l'Accord-cadre, notamment l'adoption, par les chefs d'État réunis dans le cadre de 11+4 le 23 septembre dernier en marge des travaux de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, des critères de suivi régionaux et d'indicateurs de progrès, la situation sécuritaire et humanitaire dans la région demeure fragile et préoccupante.

Au moment où nous sommes ici réunis, les populations de Goma et de Rutshuru vivent toujours dans la peur et dans l'incertitude, du fait des attaques sporadiques que, depuis l'adoption de la résolution 2098 (2013), et en défiance à cette dernière, le Mouvement du 23 mars (M23), avec l'aide de ses alliés extérieurs bien connus, lance contre les positions défensives des Forces armées de la République

démocratique du Congo (FARDC). Bien plus, cette situation sécuritaire volatile s'étend dans de nombreuses localités de l'est de la République démocratique du Congo du fait de l'activisme de plusieurs autres forces négatives aussi bien nationales qu'étrangères, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF), les Maï – Maï, Raia Mutomboki et autres, le Nduma Defence for Congo), comme le décrivent si bien les deux rapports du Secrétaire général.

C'est pour cette raison qu'aucun pays de la région des Grands Lacs n'a, autant que la République démocratique du Congo, milité pour la création d'une brigade d'intervention avec mission de neutraliser toutes les forces négatives, y compris les FDLR, et pour l'octroi d'un mandat offensif à cette brigade. C'est pour la même raison que la République démocratique du Congo dont, plus que toute autre, la population souffre de la présence des groupes armés étrangers sur son territoire, ne saurait entretenir une quelconque collaboration avec ces forces qui se particularisent par des tueries, des viols, des exactions de tout genre, des pillages des biens privés et publics et de ses ressources naturelles.

Le déploiement sur le terrain de la Brigade d'intervention instituée par la résolution 2098 (2013) constitue une incontestable avancée, que nous apprécions à sa juste valeur. Notre souhait est de voir tous les États concernés faire confiance à cette Brigade dans l'accomplissement des responsabilités qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, à savoir la surveillance et la sécurisation de la frontière entre la République démocratique du Congo et ses voisins de l'est d'une part et, d'autre part, la neutralisation de toutes les forces négatives, sans exclusive. Le renforcement de ses capacités opérationnelles, notamment par la dotation des hélicoptères d'attaque supplémentaires et des systèmes de drones non armés, constitue une urgence qui permettrait à ce corps, non seulement de remplir sa mission de protéger les civils et de combattre tous les groupes armés, mais également de se défendre contre les attaques récurrentes et les provocations du M23 à son endroit.

Cela dit, nous sommes conscients que la force militaire ne saurait, seule, régler la complexe équation de la paix dans la région des Grands Lacs africains où les causes des conflits et des différends s'imbriquent les unes dans les autres et sont à la fois endogènes et

exogènes. Au vu de l'extrémisme de toutes ces forces négatives, la force est donc nécessaire, mais pas suffisante. Pour être durable, la solution doit aussi passer par un dialogue sincère entre toutes les parties internes et externes et l'application de bonne foi des conclusions auxquelles ces parties parviennent.

C'est pourquoi, pour sa part, le Gouvernement congolais reste attaché aux pourparlers de Kampala mettant ainsi à l'épreuve la bonne foi des leaders du M23 et de tous les acteurs impliqués. Malheureusement – nous venons tous de le suivre – il n'a pas été possible jusque-là d'aboutir à un accord juste et équilibré. Dans la même logique, le Gouvernement de la République démocratique du Congo encourage les autres États de la région à en faire autant.

La République démocratique du Congo assume sa part de responsabilité afin que la paix et la concorde reviennent rapidement dans la région. Mon pays s'est attelé à la tâche et des avancées significatives ont été observées, dans la zone de conflit, sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement. Pour preuve, dès le lendemain de la signature de l'Accord-cadre, le Gouvernement congolais s'est attelé à remplir ses obligations, qui, soit dit en passant, correspondent à des tâches qu'il avait depuis onze ans identifiées et qu'il juge importantes et prioritaires.

Dans cette optique, nous avons non seulement accéléré, mais aussi mieux systématisé la réforme du secteur de la sécurité. L'assainissement de structures et du personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense de jeunes Congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui avec comme objectif prioritaire l'opérationnalisation de la Force de réaction rapide, sont autant d'actions concrètes engagées récemment afin de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'État.

En vue de consolider cette autorité, plus particulièrement dans l'est de la République, en commençant par Goma, la Police nationale, l'Administration publique et les tribunaux bénéficient à titre prioritaire du renforcement de leurs capacités, ce qui leur permet de reprendre progressivement le contrôle de la situation.

La décentralisation, prévue dans la Constitution, a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation, notamment avec l'adoption des lois nécessaires pour sa mise en œuvre et l'organisation de plusieurs réunions consacrées à la gestion des entités territoriales décentralisées.

La réforme de la gestion des finances publiques, en cours depuis quelques années et dont les résultats positifs sont perceptibles à travers la stabilité du cadre macroéconomique, se poursuit et vient d'être utilement complétée avec l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires et du mécanisme national de certification des ressources minières, ce qui aura pour effet de renforcer la croissance économique.

En outre, le Gouvernement vient de procéder à un réexamen approfondi du Document de stratégie et de croissance pour la réduction de la pauvreté, afin de rendre la croissance plus globale, de résorber partiellement le retard accumulé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de donner à la lutte contre la pauvreté plus de crédibilité et d'efficacité.

Le projet du Grand Inga relève de la même logique. Il y a lieu de souligner, en effet, que ce projet devrait, à terme, permettre de produire suffisamment d'électricité pour satisfaire les besoins de près de la moitié de l'Afrique. Une énergie propre et renouvelable, compatible avec les exigences du développement durable.

Sur le plan politique, la réconciliation et le renforcement de la cohésion nationale sont plus que jamais à l'ordre du jour. Ainsi, la coordination du Mécanisme de suivi national de la mise en œuvre de l'Accord-cadre a été confiée à un cadre compétent et expérimenté issu de l'opposition politique.

La Commission électorale nationale indépendante a été complètement réformée, et une nouvelle équipe, plus aguerrie et plus inclusive, vient de prendre la tête de cette importante institution d'appui à la démocratie. La nouvelle Commission est d'ores et déjà à pied d'œuvre, avec comme priorité la préparation de la poursuite du processus électoral en vue de l'organisation, dans les meilleures conditions possibles, des élections locales, municipales, provinciales, sénatoriales et des gouverneurs de province.

Par ailleurs, initiées par le Président de la République, des concertations nationales se sont tenues en septembre et octobre dans le but de rechercher, entre

tous les Congolais, les voies et moyens de renforcer la cohésion nationale pour mieux faire face à tous les défis que la nation congolaise est appelée à relever. Voulu inclusif, ce forum a rassemblé, outre les institutions politiques nationales et provinciales, les partis politiques, toutes tendances confondues, la société civile dans toute sa diversité, ainsi qu'une représentation significative des femmes et des jeunes. Sa préparation, ainsi que sa direction, avaient été confiées à un présidium composé du Président du Sénat, chef bien connu de l'opposition au nom de laquelle il avait été élu à son poste, et du Président de l'Assemblée nationale, issu de la majorité présidentielle.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier tous ceux qui se sont engagés à nos côtés pour assurer une paix durable en République démocratique du Congo. Je pense particulièrement à la SADC, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à l'Union africaine et à l'Union européenne pour le rôle essentiel qu'elles jouent dans le maintien de la paix au niveau de notre région. Je pense à tous ces Casques bleus qui ont perdu la vie pour que la paix revienne en République démocratique du Congo, et pour qui nous gardons des pensées pieuses.

Je remercie tout autant l'ONU, et singulièrement les membres du Conseil de sécurité qui, du reste, ont récemment accepté d'aller palper du doigt les réalités profondes de la guerre dans mon pays. Nous leur sommes d'autant plus reconnaissants qu'ils contribuent à l'une des ruptures à opérer pour que le programme de

développement pour l'après-2015 réponde aux exigences d'un monde meilleur pour tous.

Les rapports du Secrétaire général à l'examen, et dont le Conseil est saisi aujourd'hui, proposent un ensemble de mesures à prendre aux niveaux national et régional, présentent des conclusions et formulent des recommandations auxquelles mon pays souscrit.

Toutefois, et c'est par là que je terminerai, lorsque les membres du Conseil se retireront tout à l'heure pour discuter de ces questions, qu'ils aient à l'esprit la souffrance du peuple congolais, de ces enfants séparés de leurs familles et de ces femmes violées au quotidien. Qu'ils n'oublient surtout pas qu'en République démocratique du Congo, plus que dans d'autres zones de conflits à travers le monde, des milliers de personnes continuent chaque jour d'être victimes de la guerre.

Avec plus de 6 millions de personnes tuées et deux décennies de guerres successives, les massacres des civils dans mon pays présentent l'un des tableaux les plus sombres que l'humanité ait jamais connus depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il est en effet plus que temps de trouver les voies et moyens de permettre à des millions de personnes non pas d'être simplement en vie, mais de vivre dignement, dans un monde où la paix, la sécurité et la justice sont une réalité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 35.